



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	7
Absents	7
Total des votes	49

2.2

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN, M. RABEL, M. BESSARD, M. FOU COURT, MME VANBESIEEN, M. LEBOUCHER, MME DUHAMEL, MME CACAUX, M. VETEL, MME MONTIER

**ELUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. LAMY A MME DUONG, M. TIMON A M. DARMOIS, MME DUVAL A MME ROSA, MME MONLON A MME GAUTIER, MME QUESNEY A MME DUTILLOY, M. ROBILLOT A MME CACAUX

**ELUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. BARRE, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BINET, M. BAPTIST

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. CALMESNIL

**N°DEL\_0110\_2024 Service Urbanisme Mutualisé - Tarification 1er et 2ème semestre 2024**

Les communes adhérentes au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ont confié par convention, l'instruction de leurs actes d'urbanisme au Service Urbanisme Mutualisé. Le tarif est déterminé en fonction d'un nombre d'équivalent permis de construire estimé pour l'année et le budget prévisionnel du service.

**VU** la convention en date du 1er juillet 2015 créant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (dit le « SUM »),

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Honfleur Beuzeville en date du 20 juin 2017 acceptant la proposition d'avenant à la convention de mise en place du service d'urbanisme mutualisé intégrant les fusions de communautés de communes et la dénomination des nouvelles communautés de communes,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Roumois Seine en date du 9 novembre 2017 décidant de résilier la convention du 1er juillet 2015 susvisée,

**VU** les conventions cadre signées entre les communes adhérentes du service d'urbanisme mutualisé et la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle indiquant que la participation financière est évolutive en fonction du nombre de dossiers déposés,

**CONSIDÉRANT** que le budget du service d'urbanisme mutualisé s'établit à **246 458,40 €** pour l'année 2024,

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2024 le nombre d'équivalents permis de construire déposés sur l'ensemble des communes adhérentes est **estimé à 1400**.

**CONSIDÉRANT** les obligations réglementaires de dématérialisation exigeant une mise à niveau du logiciel d'instruction.

**CONSIDÉRANT** qu'il en résulte un coût de revient par équivalent permis de construire pour l'année 2024 estimé à 176 euros.

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

**DE FIXER** le tarif tel que décrit ci-après à compter de 2024 :

- Certificat d'Urbanisme 70,40 €
- Déclaration Préalable 123,20 €
- Permis de Construire 176,00 €
- Permis de Démolir 140,80 €
- Permis d'Aménager 211,20 €

Un titre de recette sera émis par la Communauté de Communes à chaque commune concernée selon le nombre d'actes établis par commune.

En ce qui concerne la communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville un titre de recette global sera adressé à celle-ci pour l'ensemble de ses communes adhérentes.

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL